



# Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

## Comité de Pétanque de la Gironde

Agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

Siège social : 17 rue de la Moulinatte - 33130 BEGLES - Tél 05 56 85 87 18 - Fax 05 56 85 87 24 - Mail : [cd33@petanque.fr](mailto:cd33@petanque.fr)

Bègles,  
Le 7 juillet 2020

Nos réf. : DP/GD

Objet : Coupe de France des Clubs

### **AVENANT du 01/07/2020 (Modifications du calendrier suite au Covid 19)**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La F.F.P.J.P. nous a confirmé dans sa note du 24 juin que la Coupe de France était maintenue et je vous informe dans cette note de la modification du calendrier 2020-2021.

**La date butoir de réception des équipes pour le 1<sup>er</sup> tour de zone est fixée au 07/10/2020.**

	Date du tirage	Dates des rencontres	Résultats des rencontres
<b>1<sup>er</sup> tour</b>	<b>Me 19/02/2020</b>	<b>DATE BUTOIR 30/08</b>	<b>Lundi 31/08</b> Délai impératif
<b>2<sup>ème</sup> tour</b>	<b>Me 02/09</b>	<b>DATE BUTOIR 13/09</b>	<b>Lundi 14/09</b> Délai impératif
<b>3<sup>ème</sup> tour</b>	<b>Me 16/09</b>	<b>DATE BUTOIR 27/09</b>	<b>Lundi 28/09</b> Délai impératif
<b>4<sup>ème</sup> tour</b>	<b>Me 30/09</b>	<b>DATE BUTOIR 04/10</b>	<b>Lundi 05/10</b> Délai impératif

Les tirages se feront automatiquement au siège du Comité Départemental. Sur les 54 clubs inscrits, (le CMO Bassens étant qualifié d'office pour le 1<sup>er</sup> tour de zone), il reste 13 rencontres à disputer.

#### **Rappels :**

- Le club recevant devra demander un arbitre officiel auprès du Président de la commission d'arbitrage, arbitre dont il assume les frais.
- Le jour des rencontres sera décidé par les clubs après entente, les résultats devant nous parvenir impérativement dans les délais fixés
- Les joueurs (y compris le coach) devront porter la même tenue (haut club et bas identiques).
- Traçage de 6 terrains homologués 4 x15 mètres ou 3 x 12 mètres.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance des nos sentiments sportifs les meilleurs.

Le secrétaire Général  
Daniel PORTELENELLE

PS : En raison du contexte actuel (COVID 19), les équipes devront respecter les consignes sanitaires en vigueur et les équipes déclarant forfait devront impérativement prévenir leur adversaire ainsi que le comité départemental. A titre exceptionnel, elles ne seront pas pénalisées.